

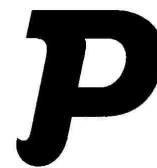


Union Départementale  
des Syndicats CGT  
8, Place Malus  
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423  
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage  
Bourges CTC



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

N° 350  
MARS 2012

Déposé le 22.03.2012

## Edito

### SARKOZY aime la C.G.T. ?

Nous savions que le Président de la République avait un certain penchant affectif pour les syndicats de salariés depuis son élection en nous associant à ce qu'il est bon d'appeler « dialogue social », en nous faisant croire que nous avions notre mot à dire sur des prises de décisions, que nos propositions pourraient avoir un écho favorable, que la voix de millions de salarié(e)s serait entendue ... Rien de cela pendant cinq ans, au contraire.

Certains syndicats d'accompagnement ont fait le choix délibéré de s'associer au gouvernement et au Medef pour détricoter aussi bien le Code du Travail, les conventions collectives, nos acquis sociaux (datant d'après guerre peut-être, mais toujours nécessaires et d'actualité). Une grande centrale confédérale que nous ne citerons pas (CFDT) a signé le pacte « Compétitivité Emploi » qui, entre autres, ne reconnaît plus le contrat de travail comme une garantie du temps de travail et le salaire. Elle a signé l'Accord National Interprofessionnel sur le paritarisme qui ne remet pas en cause la représentativité des organisations de salariés (la CGT compte autant que la CGC : aberrant si on se rapporte aux dernières élections prud'homales), qui ne rétablit pas le vote pour la gestion des caisses de retraites complémentaires, qui ne remet pas en cause la représentativité des patrons et renforce leur intervention sur notre salaire socialisé.

Une autre centrale (FO) a signé, elle, l'accord sur les caisses complémentaires en 2010. Elle s'était battue contre (on s'en souvient ?) la réforme des retraites.

Quant à la CGT, nous avons toujours pris nos responsabilités en respectant l'intérêt des salariés(e)s, retraité(e)s, privé(e)s d'emploi, en étant une force de propositions.

Sarkozy aime la CGT ! Il sait recevoir (petits fours et champagne à son QG de campagne ? Non, CRS et gaz lacrymogène pour accueillir les salariés d'Arcelor-Mittal). L'intersyndicale, je dis bien l'intersyndicale voulait rencontrer Sarko Premier, et là toutes les télévisions et radios nationales ne parlent que de la CGT, on ne voit que la CGT ; le Président s'en prend ouvertement à notre Centrale, nous précisant que nous ferions mieux de nous occuper des problèmes des salariés que de faire de la politique.

De qui se moque-t-on ? Pour rappel, ce n'est pas la CGT qui est majoritaire à Florange, mais la CFDT. On ne s'attaque pas à une organisation qui a le petit doigt sur la couture du pantalon et un stylo fumant d'impatience pour signer à la main.

Certains candidats auraient-ils peur de la position de la CGT ?  
Sarkozy aime la CGT !

Sébastien MARTINEAU  
Secrétaire Général

#### Sommaire :

- Edito : Sarkozy aime la CGT ?
- P 2 - 3 : Tract d'appel pour le 29 Mars.
- P 4 : Prise de parole lors de la venue de J.P. Raffarin.
- P 5 : Elections présidentielles :  
déclaration de la CE Confédérale
- P 6 : Chronique Juridique.
- P 7 : L'hôpital Jacques Cœur s'agrandit.
- P 8 : Infos générales;



**29 MARS 2012**

#### Rassemblements à :

**BOURGES - 11 heures**

devant la Sécurité Sociale  
Boulevard de la République

**VIERZON - 11 heures**

devant la Sécurité Sociale  
Place de la Résistance



## LA FISCALISATION DES RECETTES DE SECURITE SOCIALE :

USR 18

### LA FIN DE LA SECU ?

C'est avec un certain culot que ce gouvernement et les députés de droite viennent de décider de faire payer 1,6 point de plus de TVA même aux plus pauvres pour réduire les cotisations des patrons même les plus riches !

Depuis longtemps, la transformation des cotisations Sécurité Sociale en impôt est engagée. Dès 1991, la mise en place de la CSG (Cotisation Sociale Généralisée) par le gouvernement Rocard a donné le coup d'envoi de la fiscalisation.

En 1996 les ordonnances découlant du plan Juppé de 1995 ont entériné l'intégration de l'assurance-maladie dans le budget de l'État. Depuis cette date, chaque année ce sont les députés qui votent une enveloppe pour les dépenses d'assurance-maladie.

En 1998, le gouvernement Jospin transfère la quasi-totalité de la cotisation maladie sur la CSG. Il reste aujourd'hui 0,75 % de cotisation maladie sur la feuille de paye. Parallèlement, le gouvernement mettait en place en 1998 la CMU, une Sécurité Sociale pour les pauvres offrant un « panier de soins » limité.

Ainsi se mettait en place le premier pilier de protection, assumé par l'État, préconisé par la banque mondiale.

Au fil des années, les allègements de cotisations sociales pour les employeurs se sont succédés et multipliés : aujourd'hui ce sont 30 milliards d'euros de cadeaux faits au patronat et payés par le budget de l'État c'est-à-dire par nos impôts.

Ces allègements de cotisations constituent bien eux aussi une fiscalisation des recettes de la Sécurité Sociale. Rappelons que le patronat, pour un salaire au SMIC, ne paie plus de cotisations à l'URSSAF, entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC il paie graduellement des cotisations pour aboutir au paiement de la totalité des cotisations à 1,6 fois le SMIC.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait voter une «TVA sociale» de 1,6 % pour réduire encore la part employeur des cotisations. Cela porte le taux de TVA à 21,2 % au lieu de 19,6 %, soit un des taux de TVA les plus élevés de toute l'Europe. Le parti socialiste, quant à lui, propose de fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de cotisations directes au budget de l'assurance-maladie, tout serait fiscalisé et versé directement au budget de l'État.

Aujourd'hui déjà, la TVA est le premier poste de recettes du budget de l'État.

### Recettes du budget de l'état pour 2010 en milliards d'euros

TVA : 134,5 Milliards d'Euros.

CSG-CRDS : 89 Milliards d'Euros.

Impôts sur le revenu : 46,9 Milliards d'Euros.

Impôts sur bénéfices des Sociétés : 33,1 Milliards d'Euros.

Un point de TVA représente environ 4 milliards d'Euros.

Un point de CSG représente environ 10 milliards d'Euros.

On voit bien là, la tentation de se servir de la CSG comme d'un outil de ponction des salaires directement à la source, cela aurait l'avantage de transférer les cotisations de l'assurance-maladie dans le budget de l'État et de brouiller totalement les cartes entre cotisations et

impôts. De plus une telle décision se doublerait de milliers de suppressions d'emplois dans les services des impôts.

L'institut Montaigne, boîte à idées du capital, dirigé par Claude Bébéar, grand magnat des assurances, envisage plusieurs scénarios de fiscalisation des cotisations d'assurance-maladie. Parmi ceux-ci, il en est un qui envisage la suppression totale des cotisations assurance-maladie payées par les salariés (0,75 %) et de celle payée par les employeurs (12,8 %). De son côté, Laurence Parizot pour le MEDEF, dans un récent cahier de revendications demande à ce que les remboursements de l'assurance-maladie soient modulés en fonction des ressour-

ces, et qu'à un certain niveau de revenu, il soit laissé une partie des frais de santé à charge de l'assuré. Les deux propositions, celle de l'institut Montaigne et celle du MEDEF, convergent bien vers la mise en place d'un socle de protection sociale étatisé financé par l'impôt pour les plus pauvres. Et par le biais des restes à charge, un deuxième volet de protection complémentaire serait pris en charge par le secteur privé qu'il soit mutualiste ou assurantiel. Ce secteur privé de protection sociale permettrait aux capitaux qui ne trouvent pas à s'employer à un taux de profit suffisant sur le marché, de trouver ainsi des débouchés juteux. Ajoutons, que la loi HPST dite loi Bachelot, concourt également au renforcement du secteur privé de santé permettant aux capitaux privés de s'engouffrer sur l'ensemble du marché de la santé.

Ainsi le capital serait gagnant sur trois tableaux : premièrement il n'aurait plus à financer la protection sociale au niveau de l'entreprise (c'est un cadeau de 60 milliards d'euros par an pour les capitalistes si la cotisation employeur de 12,8% était supprimée), deuxièmement s'ouvrirait à eux un nouveau marché de l'assurance santé, troisièmement un marché d'investissement s'ouvrirait égale-

ment au capital dans les cliniques privées destinées à absorber les parties rentables des hôpitaux.

On voit bien là l'enjeu pour le capital de parvenir à ses fins car cela lui permettrait de trouver une issue à sa boulimie de profits.

Les suppressions de postes dans l'éducation nationale qui conduiront sans nul doute à un effondrement de la qualité de l'éducation, ouvriront également une possibilité d'investissement aux capitaux privés dans le cadre d'une privatisation au moins partielle de l'éducation nationale.

Ainsi le véritable objectif de la Révision Générale des Politiques Publiques, "RGPP", est bien au nom des économies sur le budget de l'État de parvenir à un vaste programme de privatisations permettant au capital de s'ouvrir de nouvelles perspectives de profits.

Dans cette situation la dette publique fonctionne comme un épouvantail et un rouleau compresseur permettant d'obtenir le consentement des travailleurs à leur propre exploitation.

*Oui la fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale, c'est la fin de la Sécu. Ne laissons pas détruire un système de protection sociale qui a fait ses preuves et permis à la France d'être un modèle envié en matière de santé. Ce serait un recul de plus de 60 ans. Il est urgent de se rassembler pour imposer d'autres choix.*

**Toute progression sociale nécessite aujourd'hui une remise en cause de fond des critères de fonctionnement de la société et de la domination du capital sur l'économie.**

**Au contraire de ce qui se prépare aujourd'hui, il faut aller vers le remboursement des soins à 100 % par l'assurance-maladie pour tous, il faut prélever directement à l'entreprise les cotisations nécessaires pour permettre la mise en œuvre de cet objectif, il faut remettre en place un système de gestion démocratique de la Sécurité Sociale par ceux qui créent des richesses qui lui permettent de fonctionner, c'est-à-dire les salariés.**

**Le JEUDI 29 MARS 2012**

**BOURGES - 11 heures devant la Sécurité Sociale**

**Boulevard de la République**

(Barbecue - vente casse-croûte sur place)

**VIERZON - 11 heures devant la Sécurité Sociale**

**Place de la Résistance**



***Le 8 Mars, Jean-Pierre RAFFARIN était présent à St-Amand Montrond pour un meeting de soutien aux élus UMP du Cher. Une trentaine de militants(es) CGT étaient présents .....***

## **Prise de parole de la CGT**

Sur le site départemental de l'UMP, nous pouvons lire que la réunion de ce soir ici-même est une rencontre-débat animée par Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier Ministre avec qui les militants de droite vont pouvoir débattre de la décentralisation et les enjeux de l'aménagement du territoire.

Pourtant dans la presse locale, voilà quelques jours, on nous annonçait la présence de RAFFARIN dans une réunion de soutien aux députés COSYNS et FROMION en vue des prochaines élections législatives. Puis c'était un meeting pour les élections présidentielles. Peut-être que dans 10 minutes ce sera un concours de tarot réservé à la droite Saint-Amandoise.

Un ancien Premier Ministre, qui fait suite à la venue de COPÉ à Dun-sur-Auron et de LONGUET, Ministre de la Défense, à Bourges, dans un laps de temps assez court nous paraît surprenant. Que se passe-t-il dans le département pour que le camp Sarkozyste déploie autant d'énergie ? Y-aurait-il un problème avec les élus locaux de la majorité gouvernementale ? Pour la CGT, oui, nous avons un problème avec l'ensemble des élus de droite ou apparentés.

Dans le département et plus particulièrement dans la 1ère et la 3ème circonscription, les élus UMP portent une grande responsabilité sur la désindustrialisation de ces territoires. Chaque loi votée à l'Assemblée Nationale a un impact direct dans les localités et sur les citoyens. Qu'ont-ils fait pour le maintien des emplois et des sites industriels ? Doux au Châtelet, Le Chameau à Dun, Bussière ici-même, Giat Nexter à Bourges, Mécachrome à Aubigny, Doux à Blancafort, Paragon à Argent, MBDA actuellement à Bourges ; autant d'exemples, et j'en oublie, qui montrent le peu d'intérêt et d'engagement que peuvent apporter ces deux élus. Alors Raffarin serait ici pour parler aménagement du territoire ! En restaurant des pôles de compétitivité, l'UMP n'a fait que mettre en concurrence l'ensemble des territoires en écartant un peu plus les départements ruraux. Doit-on se contenter d'agriculture et de services ? Le tissu industriel existe, il faut le préserver et le développer.

Nous pourrions leur demander des comptes sur la Révision Générale des Politiques Publiques qui a considérablement dégradé voire asséché des pans entiers de la fonction publique : hôpitaux, trésoreries, Sous-Préfecture, écoles, chemins de fer, etc. avec des moyens de plus en plus réduits malgré une attente forte de la population. Nous pourrions leur poser la question de l'avenir de la protection sociale, de son financement. La TVA dite sociale, quelle jolie invention pour casser notre modèle solidaire. L'entreprise serait alors dédouanée de son rôle de solidarité envers la population. On nous amputerait d'une partie de notre salaire, une fois sur notre salaire socialisé en faisant un cadeau gigantesque au patronat par une baisse des cotisations dites patronales, et le pouvoir d'achat de l'ensemble des citoyens serait affecté puisque l'ensemble des prix augmenteraient. Les riches vous diront qu'ils participent à l'effort mais ne soyons pas naïfs, les conséquences ne seront pas les mêmes si on a un bon

voire un très bon salaire qu'un retraité à 800 € par mois, qu'un salarié au SMIC ou encore qu'une personne qui élève seule (femme ou homme) un ou plusieurs enfants avec une paye de misère.

Pour la CGT, la protection sociale est financée par les cotisations. Nous ne voulons ni d'une TVA ni de la CSG.

Je ne sais pas pour vous, mais pour moi j'ai toujours en travers de la gorge l'épisode 2010. Sarkozy avait dit en 2007 qu'il ne toucherait pas à la retraite parce que ce n'était pas dans son programme de campagne. Nous pouvons lui dire maintenant « menteur », « hypocrite ». Nous pouvons adresser ces mêmes mots aux élus qui se trouvent dans cette salle.

Malgré des mobilisations et des arrêts de travail historiquement sans précédent dans le pays, la clique UMP est passée outre l'avis de la population et de l'ensemble des syndicats. C'est à peu près ce qui s'est passé avec le traité de Lisbonne en 2005 et le mécanisme européen de stabilité la semaine dernière. Ces gens là s'assoient sur le peuple de ce pays.

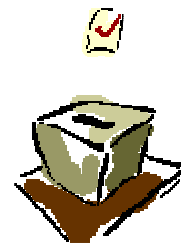
La contre réforme des retraites avait été l'occasion de rencontrer les parlementaires du Cher. Seul le Député FROMION n'a pas donné suite à notre sollicitation sans aucune réponse de sa part. La rencontre avec Louis Cosyngs s'est soldée par une demande de la CGT de voter contre le texte qui nous impose de travailler plus. La démographie, l'espérance de vie et le surplus de dépense devant être pris en compte et mis en avant pour pouvoir voter pour cette loi. Jamais il n'a été question dans ces propos d'augmentation de salaire, de plein emploi, d'arrêt des exonérations de cotisations, d'égalité salariale homme / femme, de réindustrialisation ou encore du développement des services publics. Je ne vous parle pas d'une autre distribution des richesses qui est une expression tabou pour la classe dirigeante.

Si ces élus étaient proches du peuple et de leurs préoccupations, ils ne voteraient pas des deux mains toutes les mesures que propose ce gouvernement. Ils devraient s'apercevoir qu'ils mettent en danger une grande partie de la population et plus particulièrement les habitants de leur circonscription et globalement du Cher. Nous pouvons les rendre coupables de leur soutien sans faille au grand capital et au grand groupe qui chaque jour s'acharne sur le monde du travail. La preuve en est encore une fois avec la réforme des retraites avec l'entrée sur le marché des retraites complémentaires des amis de l'UMP et du frère de Sarkozy.

Qu'en est-il du nouveau traité européen voté à quelques-uns sans aucune concertation . En a-t-on terminé avec la souveraineté des peuples ? Ceux qui décideront d'un budget national, d'investissements pour l'ensemble de la collectivité, de projet de loi de finance de la Sécurité Sociale, ne seront plus les parlementaires mais bien des technocrates planqués au Luxembourg. Ils auront les pleins pouvoirs sans rendre de compte, ni aux peuples, ni à la justice, ils deviennent intouchables. Qui peut avoir un tel statut à notre époque à part des dictateurs ? Quelle légitimité peut avoir cette institution qui ne sera pas élue par les citoyens européens ?

# *Election présidentielle*

## *Changer de politique, conquérir la justice sociale*



Après des décennies de creusement des inégalités, la répartition des richesses doit désormais privilégier les revenus des salariés, des retraités, les minima sociaux et la protection sociale. Elle doit être réorientée vers l'efficacité économique et sociale.

La première des insécurités est bien sociale. Elle est aussi la conséquence de choix politiques.

Face à la mainmise des marchés financiers sur l'ensemble de l'économie et sur les choix de société il faut combattre la spéculation, mettre en place des dispositifs pour financer des activités créatrices d'emploi, investir dans une véritable politique industrielle et développer les services publics prenant en compte l'impératif de développement humain durable. Face aux pouvoirs des actionnaires devenus exorbitants, il faut donner plus de droits d'intervention aux salariés dans les entreprises et au-delà. A tous les niveaux, entreprises grandes ou petites, territoires, filières d'activité, Etat et collectivités ... la démocratie sociale doit être une priorité.

### La CGT réaffirme ses dix exigences pour sortir de la crise

- ▶ Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux (SMIC à 1700€)
- ▶ Contrôler les aides publiques aux entreprises
- ▶ Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements
- ▶ Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires
- ▶ Stopper les suppressions d'emplois
- ▶ Développer les politiques publiques et les moyens des services publics
- ▶ Réformer la fiscalité en profondeur
- ▶ Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour l'investissement productif
- ▶ Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux
- ▶ Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique

En aucun cas le projet de l'extrême droite ne peut ouvrir une perspective de sortie de la crise. La CGT renouvelle son opposition aux idées véhiculées par le Front National et banalisées par d'autres, qui cherchent à exploiter les peurs et les désarrois sociaux pour s'enfermer dans une société en repli identitaire, liberticide, discriminatoire et raciste.

Le changement de politique pour conquérir la justice sociale, aider au « vivre ensemble » devient incontournable.

Au vu du bilan et des projets du Président de la République, sa réélection ouvrirait, à coup sûr, une nouvelle séquence de lourds reculs sociaux. Derrière ses discours sur la « moralisation du capitalisme » ou la « revalorisation du travail », l'essentiel de son action a consisté à favoriser les actionnaires et les plus riches.

Ses choix contribuent à faire payer la crise aux salariés qui n'en sont pas responsables.

Il a choisi de ne pas répondre aux grandes mobilisations nationales de 2009 pour "une autre répartition des richesses", préférant satisfaire les revendications patronales.

En 2010, c'est par le passage en force qu'il a imposé le recul de l'âge de départ en retraite aux millions de manifestants. Le système des retraites est fragilisé, les droits pour des millions de salariés en sont affectés. Il a érigé le pouvoir personnel en méthode de gouvernement.

Le Président de la République est à l'origine d'un nouveau traité européen qui généralise l'austérité. C'est une nouvelle arme pour amplifier les attaques contre le code du travail, les droits et budgets sociaux, les droits des privés d'emploi, les retraites, les services publics... Son programme pour demain rejoint les exigences du MEDEF. Ce serait plus d'austérité pour les salariés et les retraités, l'accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes, une culpabilisation éhontée des privés d'emploi, la stigmatisation des travailleurs migrants et immigrés, la mise en cause du rôle des organisations syndicales considérées comme obstacles à ses projets. La société française vivrait des clivages plus violents encore et s'enfoncerait encore plus dans la crise.

L'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social.

**Affirmer sa citoyenneté, c'est aller voter, c'est aussi se syndiquer.** Adhérer à la CGT c'est prendre sa place dans le syndicat qui agit au quotidien pour le progrès et la justice sociale.

Les salariés ont besoin d'une présence plus importante du syndicalisme pour créer le rapport de force nécessaire et organiser les luttes pour la prise en compte leurs revendications en toutes circonstances.

Montreuil, le 13 mars 2012

Adoptée à l'unanimité par la Commission Exécutive Confédérale





## LES TRACTS PAR MAIL, C'EST PAS NET

*Question* : Je suis déléguée et, dans mon syndicat, nous nous demandons comment nous faire connaître de manière efficace. A ce sujet, nous souhaitons savoir quelles sont les règles applicables si l'on veut se servir d'Internet pour envoyer des tracts.

*Réponse* : Comme vous le savez, la communication syndicale fait l'objet d'une réglementation bien précise. Dans l'entreprise, des panneaux dédiés sont mis en place pour l'affichage, et la distribution de tracts dans l'enceinte de l'entreprise doit se faire aux heures d'entrées et de sorties. L'utilisation d'Internet par un syndicat est également encadrée.

L'article L2142-6 du Code du travail la subordonne à la négociation, avec l'employeur, d'un accord qui en fixe les modalités. Cet accord collectif d'entreprise peut autoriser la mise à disposition des publications et tracts syndicaux, soit sur un site syndical mis en place sur l'intranet de l'entreprise, soit par diffusion sur la messagerie électronique de l'entreprise. Dans ce deuxième cas, une condition : que cela ne perturbe ni le bon fonctionnement du réseau informatique ni l'accomplissement du travail. L'accord peut contenir des limites en termes de contenu, de nombre d'envois, etc...

Une simple autorisation de l'employeur semble possible. Répétée, elle constitue un usage auquel l'employeur peut alors mettre un terme à tout moment. En l'absence d'accord collectif ou d'usage, vous pouvez toujours tenter d'envoyer un mail syndical. Mais s'il est identifié, l'auteur de l'envoi –vous potentiellement– risque la sanction disciplinaire.

Sachez toutefois que la Cour de cassation vient d'admettre qu'il est possible d'envoyer, depuis un ordinateur et une messagerie personnels, un mail syndical à des salariés représentant l'employeur, en l'espèce 35 chefs d'agence du Crédit maritime mutuel, même si aucun accord n'existe. Elle juge en effet qu'une telle diffusion ne rentre pas dans le cadre de l'article L 2142-6 (Cass. Soc. 10 janv. 2012, n° 10-18558, publié). Cette jurisprudence facilite l'expression de revendications envers la direction et ses représentants sur différents sites. **A.L.M**

## DEMANDEURS D'EMPLOIS Minima sociaux en 2012

Un décret du 9 Février 2012 (1) revalorise de 1,7 % à compter du 1er janvier 2012 le montant des quatre minima sociaux destinés aux demandeurs d'emploi. Cette revalorisation est applicable aux allocations dues au titre de janvier 2012 versées en février.

Ainsi :

- L'Allocation Temporaire d'Attente (ATA) est égale à 11,01 € par jour.
- L'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) est égale à 15,63 € par jour. Une majoration de cette allocation est accordée aux allocataires âgés d'au moins 55 ans justifiant de vingt années d'activité salariée et aux allocataires de 57 ans et demi justifiant de dix années d'activité salariée ainsi qu'aux allocataires ayant une durée d'activité d'au moins 160 trimestres validés dans les régimes de base de l'assurance vieillesse. L'allocation journalière est alors de 22,44 € par jour.
- L'Allocation Equivalent Retraite (AER) ou l'Allocation Transitoire de Solidarité (ATS) est fixée à 33,74 € par jour. **M.-M.L**

(1) Décret n° 2012-196 du 9 février 2012.

## LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE Niveau d'appréciation du motif allégué

Petite piqûre de rappel : la cause économique d'un licenciement doit être vérifiée dans le secteur d'activité du groupe auquel l'entreprise qui licencie est intégrée, et non pas uniquement au niveau de l'entreprise.

Un inspecteur conseil assurance de Generali refuse de signer un avenant à son contrat de travail modifiant les modalités de calcul de rémunération variable dans le but de la rendre plus motivante. Licencié, il conteste devant le juge le motif de la nécessaire sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise, et demande des indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le salarié est débouté en appel : le mode de calcul de la rémunération, devenu obsolète, est insuffisamment motivant pour garantir la conquête de nouveaux clients et le maintien de la part de marché d'un assureur ; la société subit depuis dix ans la concurrence exacerbée des réseaux d'assurance-vie en ligne et des bancassureurs ; elle a perdu 15 % du portefeuille depuis 1995, etc. toutefois, ces éléments ne suffisent pas. Selon la Cour de cassation en effet, pour débouter le salarié, les juges auraient dû rechercher en quoi, au niveau du groupe, la compétitivité du secteur d'activité en question était mise à mal. En ne s'y attelant pas, ils n'ont pas donné de base légale à leur décision. Il appartient aux juges du fond de contrôler la réalité du motif économique, ce qui suppose qu'ils aient en main des éléments économiques concernant le secteur d'activité en question et, par conséquent, que l'employeur puisse fournir ces éléments. **A.L.M.**



## L'hôpital va s'agrandir



### Grosse galère annoncée pour salariés et usagers !

Les travaux vont occasionner des suppressions de parking.

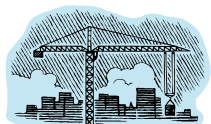
Le syndicat CGT a proposé que des parkings soient réservés aux personnels d'après-midi (et pas seulement aux agents pratiquant le covoiturage, comme le souhaite la Direction). Avec la possibilité de l'ouvrir aux usagers à partir de 14 h 30.

Toujours plus d'activité, toujours plus de projets mais des moyens humains toujours plus limités...

### Nous avons profité de cette occasion pour interpeller sur nos mauvaises conditions de travail à l'hôpital.

Depuis de nombreuses années, les personnels demandent la **création de postes et des embauches pour faciliter** :

- Le remplacement des arrêts maladie,
- Le respect des droits (vie privée, congés, fériés, RTT, roulement...),
- La prise des congés annuels (3 semaines consécutives l'été au choix de l'agent),
- La suppression des horaires coupés,
- Les formations sur le temps de travail,
- La titularisation des contractuels,
- Les aménagements de postes.



Toutes ces mesures permettraient **d'assurer un service public de qualité**, tant pour les personnels que pour les patients.

Il est primordial d'assurer :

- ▶ La sécurité des soins,
- ▶ La qualité de la prise en charge des patients,
- ▶ La bonne santé des personnels pour une qualité de vie au travail,



### **Alors s'agrandir, oui, mais avec des personnels supplémentaires.**

Le Directeur refuse notre proposition de parking réservé au personnel, pour lui l'agrandissement de l'hôpital c'est du travail pour l'avenir, (un terrain est en cours d'achat pour un parking supplémentaire à côté de la Blanchisserie Inter -Hospitalière). Mais la voiture d'après lui, ce n'est pas l'avenir. Il ne parle que de covoiturage.

Il est pourtant évident que ceux qui peuvent faire du covoiturage n'ont pas attendu que cela leur soit suggéré ! L'inconvénient c'est que même des collègues sont proches voisins, ils sont loin d'avoir les mêmes horaires et les mêmes jours de travail !

### Pouvoir se garer c'est quand même le minimum pour venir travailler ou se soigner.

**Pour nos autres revendications, le Directeur parle « d'embauches raisonnées ! » Nous savons bien ce que cela veut dire ! Tant que nous n'aurons pas de rapport de force nous n'obtiendrons rien.**



## Les luttes des «CASE» de Vierzon

Cet ouvrage est disponible  
au prix de 12 €.

En vente à

- > l'Union Départementale CGT  
8 Place Malus à Bourges  
du Lundi au Vendredi.
- > l'Union Locale CGT de Vierzon  
11 Rue Marcel Perrin tous les mardis.

### PERMANENCES

(UD, Militants(es) et Indecosa-Cgt 18)

à **AUBIGNY SUR NERE**

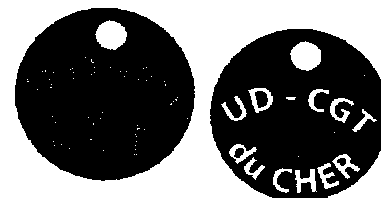
Tous les 2<sup>èmes</sup> MARDIS du MOIS  
Maison des Associations  
de 17 h à 19 heures

Prochaine Permanence  
**MARDI 10 AVRIL 2012**

A l'occasion des 100 ans de la CGT, l'UD du Cher a fait fabriquer des porte-clés/jeton caddies afin de financer une partie de cette journée.

Ces porte-clés sont en vente à 2€uros et sont disponibles dans les Unions Locales ainsi qu'à l'UD.

Merci de  
participer  
à la vente  
de ce support.



*Merci*

Suite à divers appels à l'aide financière, de nombreux syndicats et sections ont répondu positivement.

Ces participations contribuent à surmonter au moins en partie la situation actuelle.

*Fraternels remerciements.*



Un service de la C.G.T. pour les Salariés  
Consommateurs - Usagers - Locataires

**INDECOSA CGT 18**  
chaque MARDI  
de 14 h à 18 h  
8 Place Malus - BOURGES

Prise de rendez-vous par :

Téléphone : 02 48 50 00 32

Mail : indecosa-cgt18@orange.fr

### FORMATION SYNDICALE :

↪ ECO / CE à Bourges  
du 21 au 25 Mai



↪ 2ème Session PRUDIS à Vouzeron  
du 11 au 15 JUIN

↪ Stage FORMATEUR ... changement de dates  
Reporté du 8 au 12 Octobre à Bourges.

Inscrivez-vous auprès de l'UD  
et déposez vos congés éducation auprès  
de vos employeurs UN MOIS avant la formation.